



## [Opérateur TV] renouvelle l'abonnement sans prévenir

Par **alamyr**, le **18/08/2012** à **18:21**

Bonjour,

Je suis confronté à un problème qui si j'en crois les forums, est manifestement partagé par des centaines d'utilisateurs.

Mon abonnement vient d'être tacitement reconduit, passant de 12€ (12 mois promotionnels) à 34,90€. Une paille

Bien fait pour moi pensez-vous ?

Sans doute car j'aurais dû mémoriser la date d'échéance pour résilier, ce qui était mon intention.

Mais je pense quand même avoir été un peu, beaucoup berné par cet opérateur.

Je suis catégorique, je n'ai jamais reçu de lettre m'informant de la proximité de l'échéance comme le demande la Loi.

Ayant été initialement démarché et abonné par téléphone, je ne retrouve aucune trace d'un contrat signé de ma main. L'ai-je fait ?

J'ai envoyé un courrier recommandé à **(La société)** pour demander de me fournir copie des pièces en leur possession.

L'opérateur m'a appelé au téléphone pour me dire

1-qu'un courrier m'avait été adressé en avril

2-que m'ayant laissé le double du contrat que j'avais soit disant accepté, **(La société)** n'avait pas à en communiquer copie

3-fermez le ban, circulez y'a rien à voir

Questions :

concernant le courrier adressé, à qui revient la charge de la preuve ?

est-il bien vrai que **(La société)** est en droit de refuser de communiquer copie du contrat ?

Merci par avance pour vos éclairages

**Note de psychollama** : Merci d'utiliser de termes généraux pour ne pas permettre l'identification de la personne morale mise en cause. Cordialement,

Par **yva57070**, le **19/08/2012** à **11:32**

oui je sais pour résilier votre contrat canalsat envoyer une lettre avec A.R. 1 mois de préavis moi je les fait je paie 20€ par mois au lieu de 34€ la loi oblige pas c'est à vous de lire le contrat désolé mais ils peuvent vous faire un geste comme moi mais la résiliation ne sera plus

possible c est rare qui refusent un geste commercial 14€ de gagner mieux que rien???.

Par **alamyr**, le **19/08/2012** à **12:42**

merci de m'avoir répondu

je sais qu'il me revenait de lire le contrat et de resilier en temps voulu

ceci ne repond pas helas aux deux questions precises que je pose

A la base, c'est de ma faute mais je les soupconne de manquer sciemment a leurs obligations pour favoriser les oublis de resiliation

c'est manifestement ce qui est arrive a des centaines d'abonnes qui ont ete ameçonnés par telephone

j'aimerais en avoir le coeur net

Par **yva57070**, le **20/08/2012** à **10:05**

bonjour cela ne change rien de répondre à vos 2 questions de toute façon canalsat est dans sont droit même si c est pas très moral non seulement il faut lire le contrat ou même consulter votre compte canalsat sur le net il y a la date d'échéance canalsat ne peut pas le faire a votre place demandé un geste commercial mais vous pouviez me croire résiliation plus possible désolé